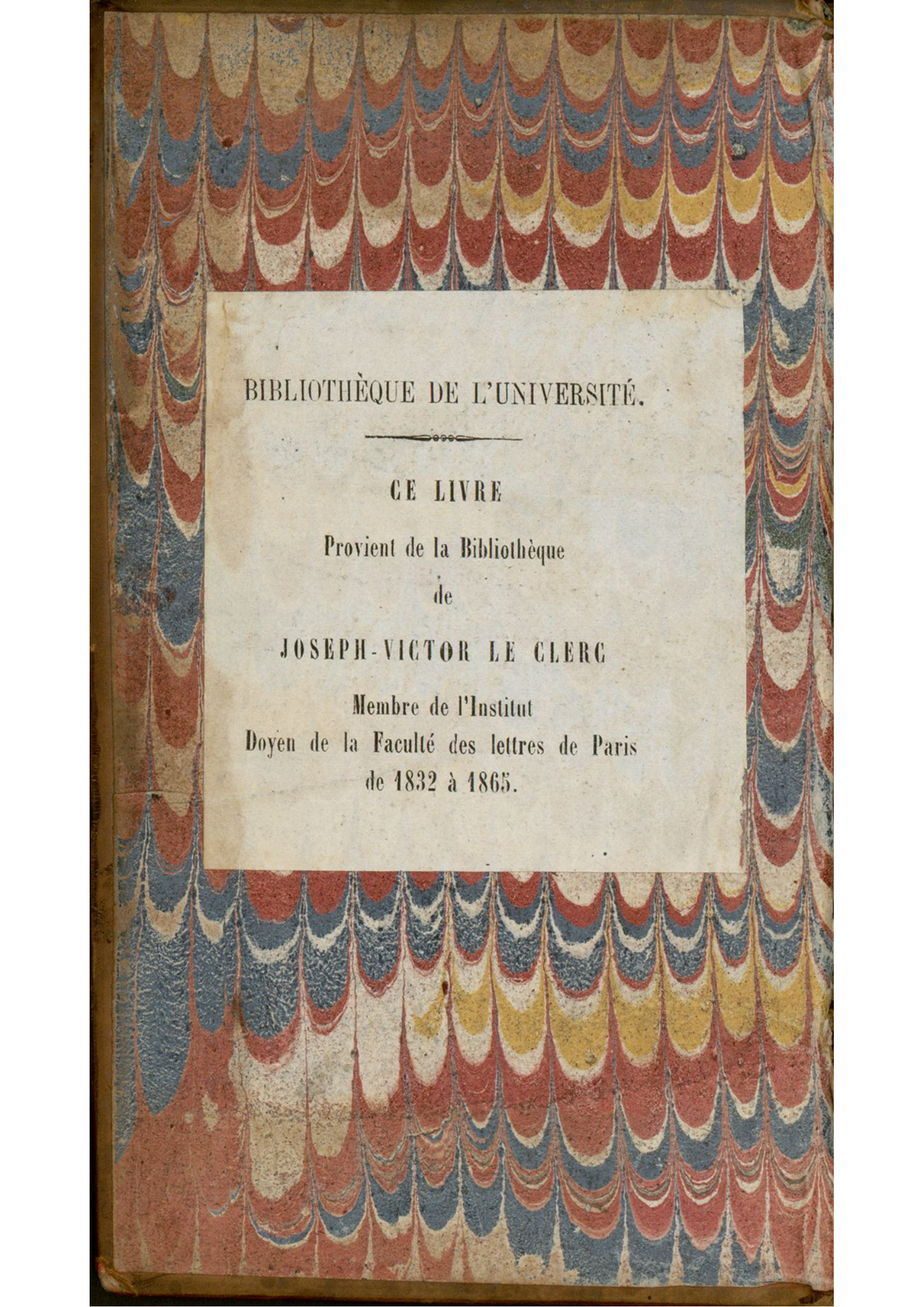


RECUEIL
DE
CRITIQUES





BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ.

CE LIVRE

Provient de la Bibliothèque
de

JOSEPH-VICTOR LE CLERC

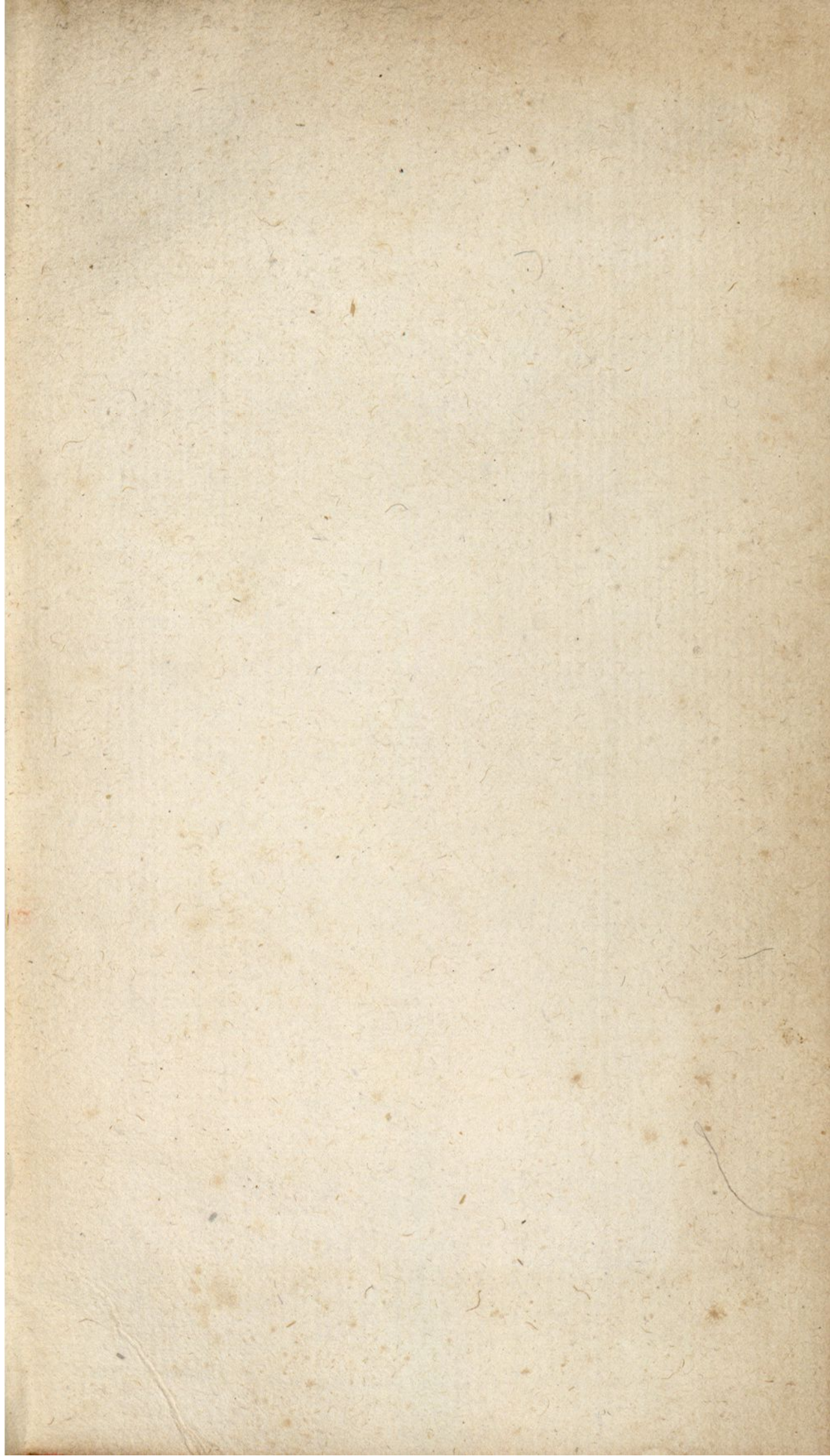
Membre de l'Institut
Doyen de la Faculté des lettres de Paris
de 1832 à 1865.

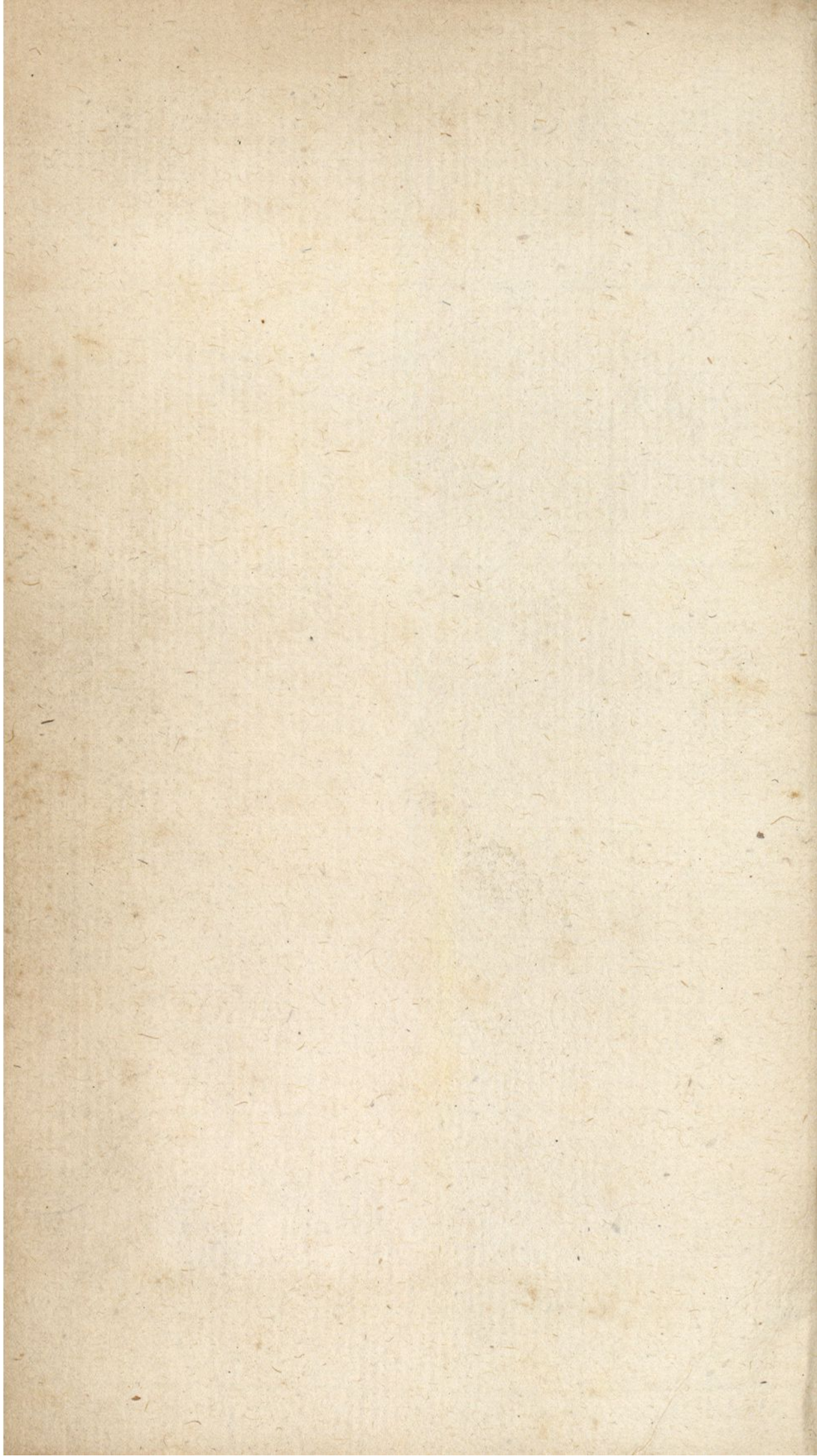


Parl. abb. d' Olivet.

Lu.

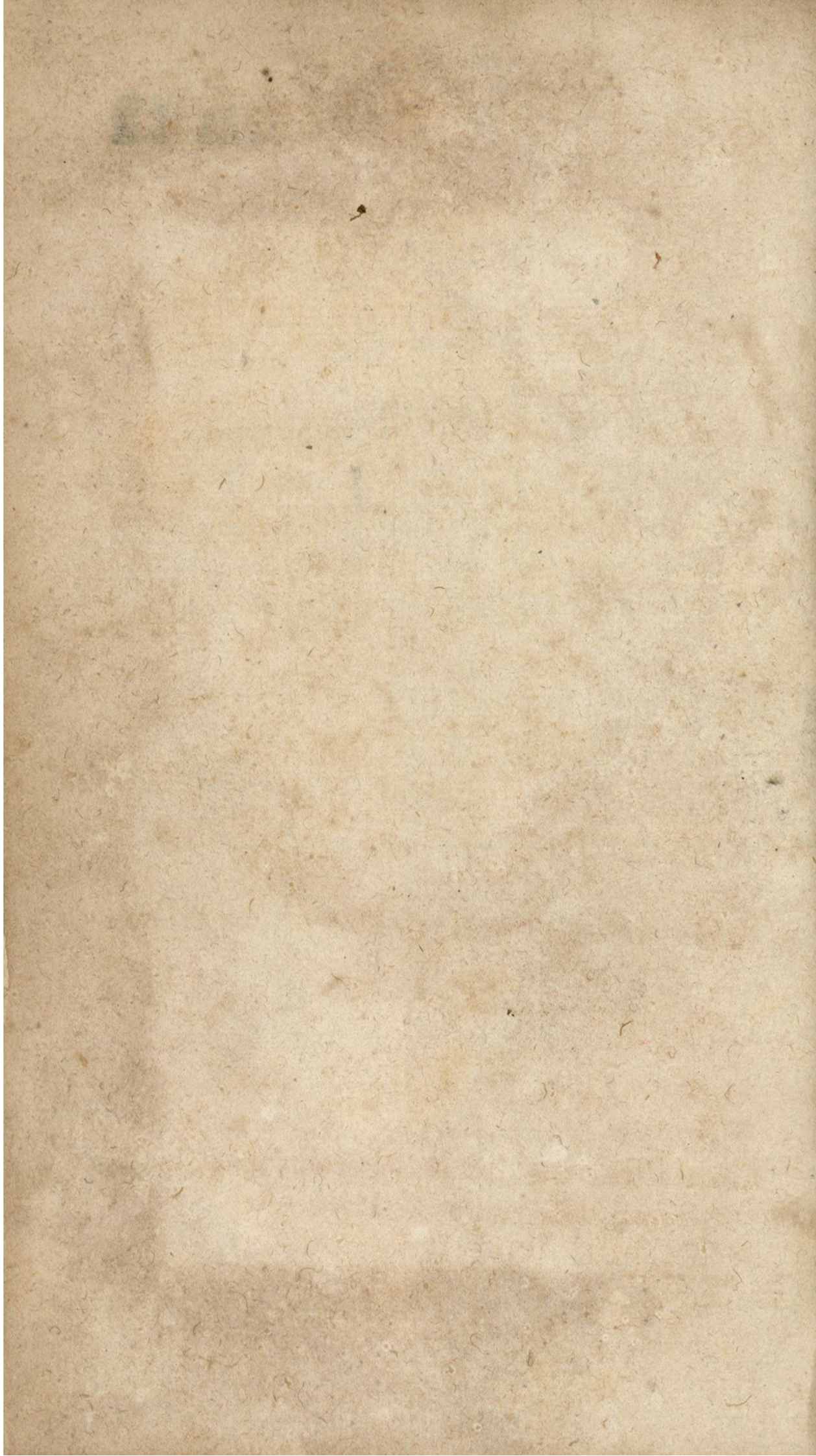
[Faint, illegible handwritten text]





H. J. m. 88.

in 12



II.

H. J. m. 84 (4)

LETTRE

D'UN

PROFESSEUR

DE

L'UNIVERSITÉ DE PARIS;

A MONSIEUR ***

SUR LE PLINÉ DU R. P. HARDOUIN.



PARIS;

Chez CHAUBERT, Quay des
Augustins, entre la rue Gist le-Cœur &
la rue Pavée, à la Renommée.

M. DCC. XXVI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

LETTRE

D'UN

PROFESSEUR

DE

UNIVERSITÉ DE PARIS

A MONSIEUR ***

DE LA PLUME DU R. PHARDOUIN.



A PARIS,

chez CHAUBERT, Quay des
Augustins, entre la rue Gille-Corneille
et la rue Pavée, à la Renommée.

M. DCC. XXVI.

IMPRIMERIE ET TRAITÉ DE ROY.



II^e. LETTRE
D'UN
PROFESSEUR
DE
L'UNIVERSITÉ DE PARIS,
A. MONSIEUR ***

SUR LE PLINÉ DU R. P. HARDOUIN.



Vous avez raison, Monsieur : puisque vous voulez bien m'avoir quelque obligation pour les remarques que je vous ai envoyées sur le Pliné du P. Hardouin, vous ne pouviez mieux vous acquitter envers moi de cette obligation prétendue, qu'en m'envoyant à votre tour vos observations sur ma lettre, & en m'exposant les

A ij

difficultés qui vous restent encore. Je vais tâcher de les éclaircir, & de vous mettre à portée de juger en pleine connoissance de cause entre le P. Hardouin & moi. J'attendrai mon arrêt avec une parfaite tranquillité. Il m'est glorieux même de succomber en attaquant un si illustre adversaire: d'autant plus que, si je perds mon procès, ce ne peut être que pour n'avoir point eu communication des titres, que l'adverse partie tient soigneusement cachés; & que, si l'on nous jugeoit uniquement sur les pièces produites de part & d'autre, j'ose me flater, & vous me l'assurez vous-même, qu'il ne seroit pas possible de me condamner.

Car enfin, M. voilà à quoy se réduit votre première observation. Vous ne pouvez vous persuader, dites-vous, que le P. Hardouin ait ou ignoré, ou même oublié les autorités, les faits que je lui oppose; & vous aimez mieux croire qu'il a par devers lui des

5
principes particuliers , qui lui paroissent plus certains que tout ce que nous trouvons dans les livres, & sur lesquels il se croit en droit de rejeter la plupart des choses que l'on a regardé jusqu'ici comme les plus incontestables. Vous prétendez qu'il faut le forcer dans ce retranchement , ou renoncer à le combattre.

J'avois prévu cette objection , & je vous avouë que je m'étonne, que ce que j'y avois répondu ne vous ait pas satisfait. Tâchons de faire encore mieux , si nous pouvons. Attaquons un ennemi invisible selon vous , chimérique selon moi : essayons de sonder les mystérieuses obscurités d'un système, qui peut-être n'est point , ou du moins , qui est caché par son auteur avec tant de soin, qu'il est très-difficile d'en appercevoir quelques traces. Je vais rapprocher un petit nombre d'endroits du Commentaire du P. Hardouin, pour faire en sorte de découvrir sur quels principes il raisonne :

mais sans permettre à mes conjectures de se porter au-delà de ce que présentent les termes mêmes.

Par exemple, j'ay crû entrevoir que ce grand homme si versé dans la connoissance de l'antiquité habille souvent les anciens à la moderne, & que dans plusieurs points, où il s'écarte de l'opinion commune des savans & des livres, il n'a d'autre fondement que des usages présens qu'il transporte sans aucune preuve aux siècles passés. Ainsi il a trouvé dans Plin les fourrures que portent aujourd'hui les Présidens à mortier. C'est dans un endroit du XXXIII. Livre, page 630. du second Tome, que l'Auteur parlant du fils d'un Chevalier Romain, dit qu'il étoit *Paternâ genit Pellitus* : c'est-à-dire, que du côté de son père il tiroit son origine de Sardaigne, de la nation appelée *Pelluti* nation qui est nommée dans Tite-Live, Liv. XXIII. n. 40. & désignée dans Cicéron au discours de *Provinciis*

Conf. n. 15. Cette explication très-naturelle & très-vrai-semblable, est du docte Gronove. Mais le P. Hardouin dédaignant de chercher dans les Livres anciens de quoy expliquer un terme assez peu connu, trouve sous sa main de quoy se tirer d'affaire. Voici ses propres paroles : *Ex avita procerum judiciumque gente... prognatum indicat, quorum insigne vestes essent pellite, uti nunc Presidium Curiae infula Pontico est munita vellere.*

Voilà, M. comme vous voyez, un raisonnement net & clair du P. Hardouin. Il s'explique sans détour & sans obscurité : *uti nunc Presidium Curiae infula Pontico est munita vellere.* Vous opiniâtrerez-vous malgré lui-même, à faire passer l'opinion bizarre qu'il adopte ici pour une suite d'un enchaînement de raisonnemens & de faits inconnus au vulgaire, pendant qu'il vous assure de la meilleure foy du monde qu'il l'a prise dans ce qu'il voit se pratiquer aujourd'huy ? Pour moy, j'ai

regardé cet endroit comme une clef qui pouvoit nous ouvrir le sens de plusieurs autres. J'ay crû qu'il étoit aisé de connoître par là ce qui s'est passé dans l'esprit de notre savant Antiquaire , par rapport à des découvertes surprenantes , & dont on ne voit pas d'abord le principe.

Les Religieuses parmi nous sont cloîtrées. Les Vestales étoient les Religieuses des Romains. Il falloit donc qu'elles fussent cloîtrées, en a conclu le P. Hardouin. Mais Denis d'Halicarnasse au second Livre de son Histoire , dit simplement que les Vestales logeoient dans les bâtimens du temple de Vesta , où tout le monde avoit la liberté d'entrer pendant le jour : seulement les hommes en étoient exclus pendant la nuit. Mais il est certain par un grand nombre de témoignages des auteurs anciens, & en particulier par celui de Plutarque dans la vie de Numa , qu'elles sortoient, qu'elles paroissoient en public ,

qu'elles avoient même des places distinguées au Cirque & au Théâtre. N'importe: les Vestales étoient cloîtrées. Car dans une médaille de C. Clodius, on voit une Vestale représentée avec ce mot, VESTALIS. Vous ne voyez pas la conséquence : c'est que vous n'avez pas la pénétration du P. Hardouin pour découvrir que le mot VESTALIS veut dire VESTALES *Inclufit Septis*. Et qui? C. Clodius qui est de l'autre côté de la médaille. C'est à la page 445. du T. I. que vous trouverez cette admirable explication.

Qu'est-ce qui a fait dire au P. Hardouin p. 573. & 756. du T. I. que Livie fut nommée *Augusta*, par le droit que lui donnoit son mariage avec Auguste, quoique Tacite, Liv. I. des Annales, n. 8. & Dion, Liv. LVI. assurent qu'elle n'a porté le nom d'*Augusta*, que depuis la mort, & comme le marque le premier de ces deux Auteurs, en vertu du testament de

son mari? Vous en devinerez aisément la raison, si vous êtes entré dans ma pensée. C'est que selon l'usage présent les Princesses qui ont épousé des Rois, acquièrent le titre de Reines par cette alliance. Cette idée l'a tellement frappé, que non-seulement il n'a pas entendu un passage de Pline, qui avec quelque ambiguïté peut pourtant être ramené aisément au sens de Tacite & de Dion, mais qu'il propose d'y faire un changement qui le rende tout-à-fait conforme à ce qu'il s'est figuré que Pline devoit dire. Les termes de l'Auteur au dernier endroit cité, sont *Livia, quæ postea Augusta matrimonii nomen accepit.* Le P. Hardouin voudroit qu'on lût : *Quæ.... Augusta matrimonio nomen accepit.*

Mais voici quelque chose de bien meilleur encore. Appien au premier livre des Guerres Civiles nous apprend que Métellus, fils de Métellus Numidicus, fut surnommé *Pius*, pour le zèle avec

lequel il sollicita le rappel de son père injustement exilé, jusqu'à se jeter en pleine assemblée du peuple aux pieds d'un Tribun, homme de néant, qui s'y opposoit. Le P. Hardouin rapporte au 1. Tome p. 477. une médaille, qui paroît s'accorder fort bien avec ce récit. Elle porte d'un côté le nom de *Q. Metellus Pius* : de l'autre elle représente un homme qui porte de la main droite le *Palladium*, & sur l'épaule gauche un vieillard. Il est tout naturel de penser que cet homme est Enée ; & que celui qui a fait frapper la médaille, a voulu comparer la piété filiale de Métellus à celle d'Enée si fameux par cet endroit. Cela est tout naturel, mais pour ceux qui jugent des faits anciens par les monumens de l'antiquité. Le P. Hardouin nous avertit de ne point nous laisser induire en erreur par les préjugés vulgaires. *Donnez-vous de garde*, nous dit-il, *de croire qu'il s'agisse là d'Enée & d'Anchise.* Car, ajoûte-t-il, (admirez la force

de ce raisonnement) est-ce que Métellus aussi tiroit son origine d'Enée ? Ce qui est exprimé par ce symbole, c'est que Métellus avoit fait bâtir un temple consacré à Pallas pour loger les soldats usés par les fatigues de la guerre, ou estropiés ; en un mot, car le P. Hardouin le met en François, de peur qu'on ne s'y trompe, *un Hôtel des Invalides* : & c'est delà, ajoutez-t-il, que lui fut donné le surnom de *Pius*.

Qu'en pensez-vous, M. D'où peut être venue au P. Hardouin cette idée si extraordinaire ? croyez-vous que, s'il n'avoit pas vû construire l'Hôtel des Invalides, si le feu Roy n'avoit pas signalé sa magnificence & sa généreuse bonté par cet établissement si digne d'un grand Prince, croyez-vous que l'inspection de la médaille de Métellus Pius, en eût fait naître la pensée à notre savant Jésuite ? Je dirai plus : je ressens, je vous l'avoue, une espèce d'indignation de voir décorer

Rome & l'antiquité d'un honneur qui est propre à la France, & au glorieux règne de Louis le Grand. La gloire de l'invention me paroît icy mériter d'être comptée pour quelque chose. Devons-nous être moins jaloux de conserver à notre siècle l'honneur d'un effort nouveau de magnanimité, que celui des nouvelles découvertes dans les Arts & dans les Sciences ? Pardonnez-moi ce petit écart. Je reviens pour vous faire observer avant de finir l'article de la médaille de Métellus, que le P. Hardouin se trompe encore apparemment en expliquant cette médaille de Métellus Scipion, au lieu qu'il est très-vrai-semblable qu'elle regarde Métellus Pius son pere adoptif.

Encore un exemple de la pratique où est le P. Hardouin de travestir l'antiquité sur le modèle de nos usages & de nos coutumes: après quoy vous me permettrez de passer à autre chose.

Nous distinguons parmi nous

des nobles & des roturiers : mais de l'un de ces deux ordres on peut passer à l'autre. Tous les jours des roturiers sont annoblis par Lettres du Roy , ou par les Charges qu'ils possèdent. Le P. Hardouin a fait son profit de ceci : il n'a pas manqué d'en inférer que toutes les familles Consulaires chez les Romains étoient Patriciennes. Du moins je ne vois pas d'autre source , où il ait pû puiser cette idée , dont il paroît très-convaincu. La maison *Servilia* , dit-il , p. 481. du T. I. étoit Patricienne , comme il est constant par le Consulat de M. Servilius , dont Pline fait mention au livre X. Ensuite il se donne la torture pour expliquer , comment Servilius Rullus , qui fut Tribun du peuple l'année du Consulat de Cicéron , & qui par conséquent étoit Plébeien , pouvoit descendre de cette maison , & il lui fait une généalogie de sa façon , selon laquelle il n'appartient à la maison *Servilia* , que par femmes.

Comme une erreur ne va guères sans une autre, sur tout entre les mains d'un Auteur aussi conséquent, c'est sans doute de ce beau principe qui fait autant de Patriciens que de Consuls, que le P. Hardouin a conclu que la maison des Marius étoit Patricienne. C'est au T. II. p. 627. qu'il avance ce paradoxe, qui ne mérite pas en vérité d'être réfuté. Vous vous moqueriez de moi, si je me mettois en frais pour prouver que Marius étoit Plébeien, lui dont la naissance obscure est attestée par Salluste, par Plutarque, par Appien, par Valère-Maxime, par Juvénal, & par bien d'autres. Pline même, dont assurément le P. Hardouin ne rejettera pas l'autorité, quatre pages plus bas que l'endroit cité, le traite de payfan & de soldat de fortune : *Ille arator Arpinas, & manipularis Imperator*. Mais le P. Hardouin n'a pas conçu comment un homme qui a été sept fois Consul, pourroit n'être pas Patricien.

Vous savez néanmoins mieux que moi, M. que les familles Patriciennes, étoient celles qui descendoient de ces premiers Sénateurs choisis ou par Romulus, ou par Tarquin l'ancien, ou par Brutus fondateur de la liberté de Rome. Tous les autres citoyens étoient Plébeiens : & d'abord ils étoient exclus des charges. Mais ce peuple généreux, indigné de se voir dominé au dedans par ses concitoyens, pendant qu'il subjugoit au dehors tous les étrangers, s'ouvrit malgré la résistance des Patriciens le chemin aux plus grandes dignités. Les Plébeiens commencèrent à concourir avec les Patriciens pour toutes les charges, pour la Préture, le Consulat, la Dictature, la Censure : & même leur condition étoit plus favorable pour parvenir au Consulat, que celle des Patriciens. Car par la Loy de Sextius & de Licinius, deux Plébeiens pouvoient être Consuls ensemble, mais non pas deux Patriciens. Ils annoblissoient
par

par là leurs familles. Car chez les Romains, les nobles étoient ceux dont les ancêtres avoient possédé des charges Curules. Mais devenus Consuls, Censeurs, Dictateurs, ils demeuroient Plébeiens. Ainsi non seulement la famille des Marius étoit Plébeienne, mais, ce qui étonnera apparemment beaucoup le P. Hardouin, celles des Métellus, des Catulus, des Marcellus, des Pompées l'étoient aussi. Les Décius, père & fils, qui étant Consuls se dévouèrent à la mort pour le peuple Romain & pour les Légions, étoient pareillement Plébeiens.

Plebeia Deciorum animæ, plebeia fuerunt Nomina.

Tous ces faits sont si constans, que je suis bien persuadé que vous ne m'en demandez point de preuve. Vous seriez en état de les prouver vous-même par les Auteurs anciens, & en particulier par Tite-Live, à quiconque en douterait. Vous renvoyeriez pour ce qui regarde le Consulat des Plébeiens

à la fin du VI^e. Livre de cet Historien, & vous en citeriez plusieurs autres endroits comme les nombres 34. & 35. du XXII^e. Livre où la qualité de Noble & celle de Plébeien sont jointes ensemble.

N'admirez vous pas après cela le P. Hardouin, qui à la p. 604. du II. T. dit froidement : *On croit que les Plébeiens avoient entrée au Sénat* : & qui dans un autre endroit, c'est au I. T. p. 379. rapproche deux passages, l'un de Pline, & l'autre de Valère-Maxime, pour en tirer cette conséquence : *Il y a donc aussi parmi les Plébeiens des gens de condition libre*. Et quoy ? Si Pline n'avoit pas appelé homme du peuple, celui que Valère Maxime dit avoir été de condition libre, le P. Hardouin auroit donc crû que tous les Plébeiens étoient ou esclaves des Grands, ou tout au moins affranchis. Jugez, si je me trompe. Mais je ne puis m'ôter de la pensée que le P. Hardouin raisonne bien moins sur ce qu'il

lit, soit dans les Livres, soit sur les Médailles, que sur ce qu'il voit pratiquer de son temps. On n'employe guères parmi nous l'expression d'*homme du peuple*, que pour désigner les petites gens. Voilà apparemment pourquoy il n'avance qu'avec quelque doute que les Plébeiens ayent eu entrée au Sénat; pourquoy il s'étonne qu'il y ait des gens de condition libre dans l'ordre du peuple.

Vous ajouterais-je encore, que par une suite de la même idée qu'il s'est faite, surchargée d'une nouvelle illusion, il semble vouloir exclure des Tribus les familles illustres de Rome, disant que selon le témoignage de Pline, les Tribus étoient composées de gens du peuple? Vous trouverez cette curieuse remarque à la p. 429. du I. T. Mais inutilement cherchiez-vous dans Pline ce que le P. Hardouin lui fait dire. J'ay vérifié la citation, & je n'y ay rien trouvé de semblable. En effet, s'il y a quelque chose de certain

dans l'Histoire, c'est que tout citoyen Romain ayant domicile en Italie, riche ou pauvre, Plébeien ou Patricien, noble ou obscur, appartenoit à quelqu'une des trente cinq Tribus.

En voilà assez, ce me semble, pour faire conjecturer avec quelque vrai-semblance que nos usages modernes ont été souvent les guides que le P. Hardouin a suivis dans ses nouvelles découvertes sur l'Antiquité. Passons à un autre principe dont je vous ay déjà touché un mot dans ma première lettre, mais qui mérite d'être traité avec plus d'étendue.

Le P. Hardouin semble convaincu que tous ceux qui ont porté les mêmes noms, ont été de même famille. Quand je dis *convaincu*, prenez, je vous prie, M. ce mot au pied de la lettre. Car sur cet unique fondement il débite les choses les plus surprenantes, & avec une sécurité, avec un sens froid, qui fait voir qu'il n'a pas le doute le plus léger. Rien

ne l'arrête , ni l'éloignement immense des temps , ni la différence des pays , ni le silence ou le témoignage contraire des Auteurs , ni les vuides qu'il est obligé lui-même de laisser dans les Généalogies qu'il fabrique , & où c'est une bagatelle pour lui de sauter du trisayeul au fils de l'arrière-petit-fils.

S'il y a quelque chose au monde de certain , de connu , d'universellement crû , c'est que le nom de *César* , qui d'abord étoit un surnom de la famille des Jules , devint par la suite des temps un titre d'honneur , qui marquoit la dignité Impériale , ou le droit d'y succéder : & l'on convient unanimement que depuis Néron , aucun des Empereurs n'a appartenu à la famille d'Auguste , quoique tous aient porté le nom de *Césars*. Le P. Hardouin heurte cette opinion générale , comme feroit un homme venu de l'autre monde , sans donner lieu même de soupçonner qu'il puisse y avoir la

moindre difficulté dans le sentiment qu'il embrasse. P. 87. du I. T. il remarque à l'occasion d'une médaille de Vespasien, où le nom de *César* est donné à cet Empereur, que le surnom de *César* étoit héréditaire à tous ceux qui descendoient d'Auguste par sa fille Julie. Je vous ay fait observer dans ma première lettre, que selon le témoignage des Auteurs contemporains, Vespasien étoit d'une naissance très-obscure.

L'Empereur Nerva, dont le nom de famille étoit *Cocceius*, qui n'étoit pas même d'une maison Italienne, mais originaire de Crète, au rapport d'Aurélius-Victor; Nerva, selon le P. Hardouin p. 380. T. I. descendoit du côté paternel de la famille des Silanus, & du côté maternel, de l'Empereur Auguste.

J'ay eu tort, je vous l'avoue, de me plaindre de la difficulté de découvrir les principes sur lesquels raisonne notre illustre Antiquaire. Il en use, je vous assure,

en galant homme. S'il se cache, ce n'est que pour ceux qui le liront rapidement & sans réflexion. Mais pour ceux qui l'étudieront autant que le méritent tant de curieuses nouveautés, dont il est le père, & l'unique inventeur, il leur montre au moins une partie de ses richesses.

Ainsi dans le seul Nerva, il nous donne trois applications de son principe sur l'unité des familles prouvée par la conformité des noms. 1°. Nerva descend des Silanus, parce qu'on trouve dans une médaille un A. Licinius Nerva Silanus, * Directeur de la monnoye. 2°. Le même Nerva descend d'Auguste, parce que devenu Empereur, il a porté le nom de César. Ceci n'est pas en propres termes dans le P. Hardouin, mais c'est une fuite du

* C'est pour m'accommoder à nos usages, que je traduis ainsi le nom de *Triumvir Monetalis*, qui signifie proprement un des trois Magistrats préposés à la fabrication des monnoyes.

principe que nous venons de voir qu'il a avancé à l'occasion de Vespasien. 3°. Enfin Junius Silanus, petit-fils de la petite-fille d'Auguste est le père de Nerva, puisqu'il se trouve porter le nom de Silanus, aussi-bien que cet A. Licinius Nerva Silanus, que l'on a supposé gratuitement être l'un des ancêtres de cet Empereur.

Je m'imagine vous entendre dire : Mais cela est-il possible ? Mais raisonne-t-on de cette façon là ? Ne vous en rapportez point à moi. Consultez votre Commentaire du P. Hardouin. Voyez ensuite sur l'article de Silanus, que notre habile fabricateur de Généalogies, plus habile mille fois que ne fut jamais d'Hozier, donne pour père à l'Empereur Nerva, voyez Tac. au XII. Liv. des Ann. n. 1. voyez des marbres anciens rapportés par le savant Juste-Lipse dans son Commentaire sur Tacite, III. Liv. des Ann. n. 68. & convainquez-vous par vos yeux que le Silanus dont il est question,

question , & qui est nommé par Pline à l'endroit cité , avoit pour nom de famille *Junius* , & n'a pas le moindre vestige de parenté , ni d'alliance , soit avec ce Directeur de la monnoye Licinius Nerva Silanus , soit avec l'Empereur Nerva.

Il faut pourtant dire les choses comme elles sont , & rendre justice à tout le monde. Dans cette Généalogie il y a une circonstance vraie. C'est que ce même Silanus étoit fils de l'arrière-petite-fille d'Auguste , & naquit la dernière année de l'Empire de son trisayeul. Ne vous étonnez point , si le P. Hardouin a ici rencontré juste. C'est que Pline a parlé. Mais le malheur veut que notre savant Jésuite ait encore ajouté là quelque chose de son invention. Silanus naquit , comme je viens de vous le dire , la même année que mourut Auguste : & le P. Hardouin lui donne pour mère Drusilla fille de Germanicus , qui ne fut mariée que près de vingt ans

après la mort de cet Empereur, & qui épousa non pas Licinius Nerva Silanus, comme le dit le P. Hardouin, mais L. Cassius. Tout ce que je vous avance ici est constant par le témoignage de Tacite, Liv. VI. des Ann. n. 15.

Voilà qui est bien, dites-vous. Mais ce qu'il s'agit de faire voir pour le présent, c'est que le P. Hardouin a regardé le nom de César porté par les Empereurs des tems postérieurs, comme une preuve de leur descendance d'Auguste. Il me faut là-dessus quelque chose de positif.

Vous allez être satisfait. L'origine de la famille de l'Empereur Carus, & par conséquent de ses fils Carin & Numérien, est assez incertaine. Flavius Vopiscus dit que les uns la faisoient venir d'Illyrie, les autres d'Afrique, les autres de Milan : que Carus lui-même avoit voulu se faire passer pour Romain. Les deux Victor assurent qu'il étoit né à Narbonne. Le P. Hardouin a bien d'autres lumières

res. Carin étoit du sang des Césars ; & la preuve en est qu'il portoit le nom de César. Il est, dit-il, T. I. p. 88. appelé César dans ses médailles, *quia Caesar, quia ex sanguine Caesarum*. Cela est-il net ? & vous reste-t-il quelque scrupule ?

Mais le P. Hardouin n'a pas encore assez fait pour illustrer la naissance de Carin. C'est trop peu pour ce Prince apparemment demi-barbare , comme étoient plusieurs des Empereurs de ces tems-là , d'appartenir à la maison des Césars. Pensez-vous que cela suffit pour fonder le titre de *Nobilissimus Caesar* , qui lui est donné dans ces mêmes médailles ? Le P. Hardouin n'en juge pas ainsi. Il en infère qu'il étoit d'une noblesse plus ancienne que celle des Césars : *Hoc est, nobilitatis avita, Cesareâ ipsâ prioris, seu vetustioris*. Ouy , M. Carin est plus noble que les Césars : *Nobilior Carinus quam Caesares*, parce qu'il est *Pius - Felix*. C'est ce qu'il faut vous expliquer en vous développant une autre conséquence

du même principe , qui rapproche tant de familles qui ne se connoissoient point , & qui donne le lustre de la plus ancienne noblesse à des maisons toutes nouvelles.

Vous avez pû remarquer dans ma première lettre , que le P. Hardouin fait descendre l'Empereur Commode du Dictateur Sylla. C'est une chose vraiment singulière , que la généalogie que dresse ici notre savant Jésuite , & qu'il tire toute entière de son cerveau. Mais je deviendrois trop long , si j'entrois dans tous ces détails. Il suffit de remarquer que c'est en cet endroit , Tome I. page 429. qu'il faute cinq générations , & qu'il passe bravement d'un je ne sais quel Annius , à qui il donne pour femme une prétendue Galeria Felix arrière-petite-fille de Sylla , à l'Impératrice Annia Galeria Felix Faustina femme de l'Empereur Antonin le Pieux. * *Galeria*

* Je ne sais pourquoi le P. Hardouin ne fait pas descendre Antonin de Métellus Pius. Si , de ce que l'Impératrice sa fem-

Felix nubit Annio , ex cujus abnepote Annia Galeria Felix Faustina. Je vous avoue , que j'en ay été étonné. Il ne lui en auroit pas couté davantage de remplir ce milieu , qui fait un vuide désagréable dans son ouvrage. Estoit-il à quatre noms près, dont l'Histoire même lui eût fourni quelques-uns , lui qui en a tant fait éclore , qui ne doivent l'être qu'à lui seul ? Mais vous voyez que l'Empereur Commode étant petit-fils par sa mère Faustine d'Annia Galeria Felix , descend en droite ligne de Sylla.

Ce n'est pas tout encore. Jusqu'ici nous n'avons rien fait pour Carin. Un peu de patience. Souvenons-nous qu'il prend dans ses médailles les surnoms de *Pius Felix*. Commode avoit ces mêmes surnoms. Vous voyez la conséquence. Elle n'est pas de moi. Le P. Hardouin la tire expressément,

me portoit le surnom de *Felix* , il s'ensuit qu'elle tiroit son origine de Sylla ; le surnom de *Pius* qu'a porté Antonin , est donc une preuve qu'il descendoit de Métellus.

& lui donne une bien plus grande généralité. *Deinceps à Commodo Pio Felice genus traxere, quotquot Augusti Pii Felices, & Pia Felices Augusta cognominantur, paucis admodum exceptis.* Mais sur qui tombera l'exception ? C'est ce que le P. Hardouin ne juge pas à propos d'expliquer. Ainsi en attendant de plus amples éclaircissimens, qui nous empêchera de croire que Louis le Débonnaire, *Ludovicus Pius*, qui étoit Empereur, & portoit le nom d'Auguste, descendoit de Commode & d'Antonin, aussi bien que Carin, & Justinien, & tant d'autres, qui n'y ont pas plus de droit que lui ?

Revenons, & rejoignons les différentes propositions du P. Hardouin, pour en faire un raisonnement en forme. Carin tiroit son origine de Commode, comme le font voir les surnoms de *Pius Felix*. Commode descendoit de Sylla. Le surnom de *Felix* en est la preuve. Donc Carin descendoit de Sylla. Donc il étoit plus noble que les Césars.

Cet admirable raisonnement est uniforme dans toutes ses parties. La justesse de la dernière conséquence répond à la vérité des prémisses. Car, s'il m'étoit permis d'interroger le P. Hardouin, je le prierois de vouloir bien m'apprendre sur quel fondement il prétend qu'une noblesse tirée de Sylla, soit meilleure que celle des Césars. Les maisons *Cornelia* & *Julia*, dont étoient issus Sylla & César, étoient toutes deux Patriciennes. Toutes deux, sans remonter au pays des Fables, paroissent avec éclat dès les commencemens de la liberté de Rome, & se sont toujours soutenues depuis. Mais l'une n'est pas plus ancienne, ou plus noble que l'autre.

Je suis assuré que vous commencez, M. à vous repentir de m'avoir harcelé, & que l'ennuyeux détail de tant de chimères sur des choses qui ne sont nullement intéressantes par elles-mêmes, vous punit bien de l'envie que vous avez eue de faire le difficultueux.

Vous me demandez quartier sans doute. Mais je vous déclare que je prétens me vanger. De peur que vous ne soyez tenté de revenir à la charge, je vais vous fatiguer de deux nouvelles preuves de ces parentés imaginaires, uniquement appuyées sur la ressemblance des furnoms.

Vous avez vû dans ma première lettre, que le P. Hardouin fait oncle de l'Empereur Vitellius celui qui étoit son père. J'ajoute ici que par une suite naturelle il lui donne pour père celui qui étoit son oncle, c'est-à-dire, P. Vitellius ami de Germanicus, qui poursuivit la vengeance de sa mort sur Pison qu'on en croyoit l'auteur. Voyez la p. 626. du I. T. & ensuite Suétone au commencement de la vie de Vitellius. Ceci soit dit en passant. Ce n'est pas mon principal objet.

Tacite cité par le P. Hardouin dans l'endroit même dont je parle, s'étend fort sur cette accusation de Pison, & paroît louer

beaucoup le zèle généreux de P. Vitellius, ami fidèle de la mémoire & de la famille de Germanicus, dans un tems où non seulement il n'avoit rien à en esperer, mais où par cette conduite il ne faisoit assurément pas sa cour au maître. C'eût été là sans doute l'occasion de marquer qu'il étoit gendre de Germanicus, si Tacite eût eu d'assez bons mémoires pour connoître cette alliance. Mais ce qui a échappé à Tacite, le P. Hardouin a bien sù le découvrir; & c'est à cette cause qu'il attribue l'ardeur avec laquelle Vitellius attaqua Pilon. *Duxerat uxorem filiam Germanici Caesaris, ex qua genuit A. Vitellium Caesarem Germanicum Imperatorem. Itaque vehementer hanc causam agebat P. Vitellius Germanici gener.*

Pénétrant comme vous êtes, vous appercevez dans ces paroles du P. Hardouin l'idée dont il a été frappé. Il a trouvé dans ses médailles que Vitellius prenoit le surnom de Germanicus. Il l'eût bien trouvé aussi dans Tacite, L.

II. des Hist. n. 62. & il y eût appris de plus, que ce nom lui fut donné par les Légions de Germanie, qui l'avoient fait Empereur. Mais ce n'est pas-là son système. De même que le nom de César est héréditaire dans la postérité d'Auguste par sa fille Julie; de même que tous les Empereurs qui ont pris les noms de *Pius Felix* sont issus de Commode, aussi le surnom de Germanicus est héréditaire dans la famille de Drusus, père de l'aimable & fameux Germanicus. Ainsi, continue notre savant Jésuite, *Vitellius étoit surnommé Germanicus, parce qu'il étoit né d'une fille de ce Prince.* Concluons que Domitien, Trajan, Justinien sortoient aussi de la même tige, puisqu'ils ont tous pris le même surnom. Je crois que le P. Hardouin nous accorderoit volontiers la conséquence, puisqu'il fait bien descendre l'Empereur Philippe, & l'Empereur Marcien, des *Marcus Philippus*, famille illustre du tems de la République. Voyez-le à la p. 420. du I. T.

Je finis cet article par un dernier exemple , qui n'est pas le moins singulier. Selon notre exact Généalogiste , T. II. p. 629. les Gordiens , & un autre Empereur qui se nommoit Emilien , descendoient tous du second Scipion l'Africain , qui avoit entr'autres furnoms celui d'*Amilianus*. Vous voyez tout d'un coup dans le nom d'Emilien, la preuve de la parenté entre l'Empereur qui l'a porté & Scipion. Pour ce qui est des Gordiens , ils ont pris le furnom d'*Africanus*. Ainsi la chose est claire. Il ne reste qu'une petite difficulté : c'est que le second Scipion l'Africain n'eut point d'enfans. Sa femme Sempronia sœur des Gracques , étoit laide & sterile. Ce sont les termes d'Appien , au I. livre des Guerres civiles. Et en effet , ni dans Cicéron , ni dans aucun Auteur ancien ou moderne , au moins que je sache , hors le P. Hardouin , il n'est jamais fait mention de la postérité de ce grand homme.

Voilà donc, à ce qu'il me semble, deux principes du P. Hardouin sur l'histoire ancienne suffisamment éclaircis. Vous ne pouvez guères douter, 1°. qu'au lieu de se transporter dans l'antiquité pour l'expliquer par elle-même, il n'ait crû la devoir ramener à nos usages & à nos mœurs. 2°. Qu'il n'ait souvent conclu de la seule conformité des noms ou surnoms l'union de la parenté & du sang. Passons à un troisième principe, qu'il ne nous faudra point deviner. C'est le P. Hardouin qui l'établit lui-même en termes formels.

Dans les médailles anciennes, dit-il, p. 608. du Tome II. lorsqu'on trouve Caius fils de Caius, ou quelque autre semblable prénom, c'est une preuve que le père & le fils ont possédé tous deux la même charge. Il fait usage de ce principe en différens endroits, comme à la p. 445. du même volume, & ailleurs.

Je suis bien sûr que jusqu'icy vous aviez été dans une autre

pensée, & que vous aviez crû ;
 aussi-bien que tout le peuple sa-
 vant, que de même que les Grecs
 se désignoient par le nom de leur
 père, & que l'on disoit Alexandre
 fils de Philippe, Démosthène fils
 de Démosthène, de même les Ro-
 mains, pour distinguer les diffé-
 rentes branches d'une même fa-
 mille, pour conserver, en un mot,
 la mémoire de leur origine, met-
 toient le prénom de leur père, &
 ordinairement même celui de leur
 grand-père, entre leur nom de fa-
 mille & leur surnom. Peut-être
 même ferez-vous tenté de deman-
 der au P. Hardouin des preuves
 de ce qu'il avance. C'est sur quoy
 vous n'aurez point satisfaction. Il
 a parlé : ne mérite-t'il pas bien
 qu'on l'en croye sur sa parole ?

Osons pourtant lui proposer
 une objection. Si la règle qu'il ap-
 porte a lieu dans les médailles,
 sans doute qu'on peut bien l'ap-
 pliquer aussi aux marbres anciens.
 Ce sont des monumens des mê-
 mes tems, des mêmes hommes.

Et il n'y a certainement point de raison pourquoy ces mots , *C. Clodius* , *fil*s de *Caius* , *Tribun* , s'ils sont sur un marbre, marquent simplement que le père se nommoit *Caius* ; & s'ils sont sur du cuivre ou sur de l'argent , signifient que le père avoit été *Tribun*. Or nous avons les fragmens des marbres *Capitolins* , où se trouvent les noms d'un très-grand nombre de *Consuls* & de *Dictateurs*, qui tous sont accompagnés du prénom du père , & très-souvent de celui de l'ayeul. Penferons-nous que de tous ces *Consuls* & *Dictateurs* qui y sont nommés , il n'y en ait pas un seul , dont le père n'ait possédé la même charge que le fils. La chose seroit bien singulière, & unique assurément. C'est trop peu dire : elle est impossible.

Mais si vous voulez que j'attaque sérieusement une pareille chimère , entre une multitude d'exemples qui la réfutent , je vous en apporterai deux qui ne souffrent point de réplique. Ces mar-

bres portent que *L. Sextius*, fils de *Sextus*, fut le premier Consul tiré de l'ordre du peuple. *L. Sextius, Sex. F. N. N. Sextinus Lateranus. Primus à Plebe.* S'il est le premier Plébeien, qui ait été Consul, son père n'avoit donc point possédé cette Charge. Vous y trouverez aussi parmi les Magistrats durant la première guerre Punique *M. Claudius C. F. Glycia, qui scriba fuerat, Dictator.* Ce fut le Consul *P. Claudius*, qui mécontent du Sénat, pour se vanger de ce qu'on le forçoit à nommer un Dictateur, choisit pour cette dignité souveraine un de ses Greffiers. Certainement un petit Greffier n'étoit pas fils d'un homme qui eût été Dictateur. Mais je perds le tems à prouver une chose trop claire par elle-même. Il me reste à vous expliquer en un mot un quatrième principe du *P. Hardouin*, par où je finirai tout ce que j'ay à vous dire sur votre première objection.

Ce principe est que sur les faits

anciens Pline est un Oracle infail-
 lible, sur les réponses duquel
 il n'est pas permis d'avoir le moin-
 dre doute: c'est, qu'autant de syl-
 labes que vous y avez, ce sont au-
 tant d'arrêts sans appel: de sorte
 que tout ce que le P. Hardouin
 s' imagine y trouver, il le regarde
 comme incontestable, & compte
 pour rien le témoignage contraire
 de tous les autres écrivains. Vous
 avez vû dans ma première Lettre
 qu'il révoque en doute l'exil de
 Julie fille d'Auguste, parce que
 Pline n'en a point parlé. Vous
 avez vû de plus qu'un passage de
 ce même Auteur mal entendu,
 lui a fait avancer sur les Tribuns
 du peuple le paradoxe le plus é-
 trange, qui puisse être proposé en
 fait d'histoire.

Voicy encore deux preuves de
 cette aveugle prévention, accom-
 pagnée ou d'un jugement préci-
 pité, ou d'une inadvertance inex-
 cusable par rapport au sens même
 de Pline, à qui il fait dire ce qu'il
 n'a jamais pensé.

Le

Le P. Hardouin change en titre d'honneur ce nom odieux de *Superbe*, que les Romains donnèrent à leur dernier Roy. Tite-Live à la fin du I. Liv. Denis d'Halicarnasse dans son IV. livre, rapportent comme une chose constante, que c'est le gouvernement tyrannique de ce Prince, qui lui attira cette épithète injurieuse. Et c'est sur quoy personne n'a crû qu'il y eût la moindre difficulté. Mais le P. Hardouin paroît persuadé, que Pline & lui, comme Diomède & Sthénéelus, sont capables de tenir tête à une armée entière. Il déclare que le nom de *Superbe* a été donné à Tarquin pendant son Règne, pour marquer sa magnificence.

Mais au moins Pline l'aura donc dit expressément. Le P. Hardouin aura au moins clairement Pline pour lui. Vous ne le croiriez jamais. Ce sentiment contraire à toute l'antiquité n'est appuyé que sur ce que Pline nommant ce Prince met le nom de *Superbe* a-

vant celui de *Tarquin* : ou , si l'on veut par grace, supposer l'expression peu exacte , & l'interpréter favorablement , sur ce que Pline parlant d'une chose qui s'est passée pendant le règne de ce *Tarquin* , lui donne le nom de *Superbe*. Voicy les termes de notre Commentateur, p. 162. du T. II. *Cum Superbi nomen Plinius Tarquinio praeponit, cognomen id ei fuisse admonet in ipso principatu datum ob magnificentiam.*

Autre exemple encore plus éclatant , & plus capable de mettre dans tout son jour l'intrépidité avec laquelle le P. Hardouin , quand il se croit appuyé de Pline , brave toute autre autorité. Pline remarque avec raison p. 644. du II. Tom. que c'est une distinction bien singulière , que la Statue équestre , qui fut érigée à la fameuse Clélie ; & cela , dit-il , pendant qu'on ne faisoit pas le même honneur à Lucrèce & à Brutus , qui avoient chassé les Rois. Ces derniers mots , à les bien prendre , ne contiennent rien de contraire

à ce que les autres écrivains ont rapporté de Lucrèce. Il est tout naturel de dire que Lucrèce a chassé les Rois de Rome, puisque sa mort a été la cause de leur bannissement & de l'extinction de la Royauté. Mais le P. Hardouin prend les termes de Pline à la lettre; & sur ces quatre mots, il fait le procès à tous les Auteurs anciens, quoiqu'il ne nomme que Tite-Live: *Apprenez, dit-il, de cet endroit, que tout ce que Tite-Live a raconté au sujet de Lucrèce, qui selon lui s'est tuée après avoir été violée par le fils de Tarquin, tout cela est une fable faite à plaisir.* Mais Tite-Live n'est pas le seul garand de ce fait. On le trouve ou raconté ou indiqué dans Denis d'Halicarnasse, Diodore de Sicile, Dion, Plutarque, Cicéron, S. Augustin. A cette foule de témoignages le P. Hardouin vous opposera tranquillement ces mots de Pline: *Lucretia & Bruto, qui expulerant reges: & vous renvoyera en vous disant:*

Ὅς πέπυται, τοὶ ᾧ οὐκ ἀποδοῦναι.

Voilà , M. tout ce que j'avois à vous dire du systême prétendu du P. Hardouin. Je n'y mets rien du mien. Je ne tire de tout ce que je viens d'exposer aucune conséquence au - delà de ce que je trouve dans son ouvrage. C'est à vous à voir ce qu'il vous plaira d'en penser. Persisterez - vous à dire, que sur ces principes & d'autres pareils il a bâti un systême ? Ce fera, ce me semble, un édifice bien ruineux. Pour moi , je crois qu'il vaut encore mieux pour l'honneur du P. Hardouin , supposer qu'il n'a pas fait une forte attention à ce qu'il écrivoit , & qu'à la maniere des grands Auteurs , saisissant la premiere idée , & ne retouchant guéres ce qu'il a mis une fois sur le papier , il a laissé échapper ces petites négligences , que vous trouverez bon , s'il vous plaît , de lui pardonner.

Votre seconde objection , je vous l'avoue , m'a fait d'abord

quelque peine. Vous m'accusez d'avoir fait de gayeté de cœur & sans fondement légitime, une querelle au P. Hardouin, en l'attaquant sur des matières philosophiques. On fait, dites-vous, que ce savant homme, dont le mérite est une prodigieuse lecture & une vaste érudition, n'a jamais tourné ses vûes du côté de la Philosophie. Ainsi il auroit été de l'équité, ajoûtez-vous, de ne pas même faire mention des fautes qu'il a faites en ce genre. Ce n'est pas merveille qu'un homme qui n'est pas Physicien, ne parle pas correctement de Physique.

Non, M. j'en conviens. Mais c'est une règle à qui ne sçait pas de Physique, de n'en point parler. Il est permis d'ignorer certaines choses, & il y auroit de l'injustice sans doute à blâmer un homme pour ne pas savoir ce qui n'est point de sa profession, s'il favoit au moins s'en taire. Mais quiconque ose décider sur des matieres qu'il n'entend point, ne mérite

aucune miséricorde , & doit être livré impitoyablement à la critique.

Il y a plus dans le cas présent : c'est qu'on est en droit d'exiger d'un Commentateur de Pline, qu'il soit instruit des sciences naturelles. Pline n'est point un Historien de faits : c'est un Philosophe. Le dessein de son ouvrage est de parler du système du monde , de l'arrangement des corps célestes, de leur grandeur, de leur distance, des différentes espèces d'animaux & de leur structure, des plantes, des métaux, des minéraux, & de leurs vertus, particulièrement par rapport à la médecine. Si donc la première & la plus essentielle qualité d'un homme qui se charge d'éclaircir un texte, est d'entendre les matières dont il y est parlé ; c'est une obligation pour un Commentateur de Pline d'être au fait de tous ces différens objets. Le Grammairien, l'homme d'érudition, n'ont qu'une petite partie & la moins

importante de ce qui est nécessaire pour remplir ce plan.

Ainsi choisissez, M. Le P. Hardouin est Physicien, ou ne l'est pas? S'il est Physicien, il est condamnable pour être tombé dans les étonnantes erreurs que vous avez vues par rapport à la Physique? S'il ne l'est pas, il est condamnable encore de s'être engagé dans une entreprise qui demandoit la connoissance de la Physique.

J'ajouterais pour troisième réflexion, que quoyque ceux qui ne sont ni Astronomes, ni Anatomistes de profession, n'ayent ni dû ni pû sonder les profondeurs de ces sciences, il est pourtant certaines notions élémentaires, qu'il n'est pas permis à un homme qui prétend se distinguer par son esprit, d'ignorer absolument. Aujourd'huy que toutes les parties de la Physique sont cultivées avec tant de soin & par des hommes excellens en chaque genre, la lumière est & si grande & si ré-

pandue ; que ceux même qui sont dans le lointain , doivent en recevoir au moins quelques rayons échappés. Or c'est précisément sur ces premières idées que j'ay attaqué le P. Hardouin , qui semble avoir exprès tourné le dos à la lumière , pour qui ces grands hommes qui de notre tems ont si fort perfectionné les sciences naturelles , sont comme s'ils n'avoient point été ; en sorte que, si l'on ôtoit de son Commentaire son nom, la datte de l'impression, & quelques citations de Jésuites, qui ont traité différentes parties des sciences naturelles , ceux qui le liroient pourroient le prendre pour un homme qui auroit écrit il y a douze ou treize cens ans.

Ainsi , par exemple , il ne paroît pas même avoir entendu parler des expériences de Rédi , par lesquelles on s'est convaincu qu'aucun animal n'est produit que par un autre animal , & que les insectes , dont la structure est aussi admirable, & peut-être même plus

plus que celle des animaux qu'autrefois l'on appelloit parfaits, ne font point l'effet de la pourriture. Pline dit p. 519. du I. T. que, lorsque le Soleil est au signe du Cancer, les écrevisses mortes, si on les laisse à terre, se changent en scorpions. *C'est, à ce que je crois,* dit le P. Hardouin, *dans les pays chauds, le Soleil étant alors dans sa plus grande force.* Il rapporte ensuite l'opinion d'un savant, qui a crû que certains légumes exposés au Soleil produisoient des scorpions. *Combien plus aisément,* reprend notre zélé Commentateur, *cet animal prendroit-il naissance du cadavre corrompu d'un autre animal?* Vous en direz ce qu'il vous plaira. Mais il me semble qu'il n'est point excusable à un savant de ce tems-cy, encore moins à un Commentateur de Pline, d'ignorer de pareilles choses. Le devoir d'un homme qui se charge de travailler sur Pline, feroit sans doute en de semblables endroits d'avertir de l'erreur où est tombé son Au-

teur en fuivant le préjugé de son siècle ; de substituer à l'opinion fautive adoptée dans le texte, la vérité que les expériences aidées du raisonnement ont fait découvrir aux modernes. Par là on verroit avec plaisir le progrès des sciences , & l'on pourroit comparer l'état où les anciens les ont laissées , avec celui où les recherches des modernes les ont mises.

Mais n'en demandons pas tant au P. Hardouin : contentons-nous qu'il veuille se réduire au silence. Son ouvrage ne laisseroit pas d'être utile , en supposant que par la collation des manuscrits & la confrontation des Auteurs anciens qui ont parlé des mêmes choses que Plin , il eût assuré & prouvé les véritables leçons & le sens grammatical de son Auteur. Mais quoyque vous avanciez bien hardiment que personne ne regarde le P. Hardouin comme Philosophe , il ne paroît point du tout que pour lui, il renonce à cette qualité. Il ne se plaint nulle part

de manquer des connoissances nécessaires pour l'interprétation de son texte. Il ne fait point de façon de décider sur les matières philosophiques, comme sur les autres.

Pline, p. 633. du I. T. fait partir les nerfs du cœur, comme de leur origine. Le P. Hardouin, après avoir remarqué que Galien prétend qu'ils naissent du cerveau, mais qu'Aristote a été du même sentiment que Pline, donne ensuite son jugement. *Pour nous, dit-il, nous sommes de l'avis du Philosophe & de Pline. Nous avouons que l'origine manifeste & visible des nerfs se tire ou du cerveau, ou de la moëlle allongée. Mais la véritable, la première origine, quoyque plus cachée, vient du cœur.*

Un homme qui parle ainsi, ne s'ôte-t-il pas la ressource de pouvoir dire qu'il n'est point au fait des matières? Après avoir donné son jugement d'une manière dogmatique, auroit-il bonne grace à alléguer pour moyen de défense, qu'il n'est pas en état de juger?

Et s'il en est ainsi, comment prétendez-vous, M. le justifier par une raison, qu'il n'est pas recevable à apporter lui-même ?

Nous sommes donc en droit de lui reprocher tout ce discours long & embarrassé, par lequel il entreprend d'expliquer ou de défendre Plin, qui dit à la p. 634. du I. T. que les oiseaux n'ont ni veines, ni artères. Le fait est infoutenable, & l'unique parti qu'auroit à prendre un interprète sensé, & qui auroit quelques connoissances exactes, seroit d'avouer que son Auteur s'est trompé. Le P. Hardouin employe bien des paroles, pour dire que les oiseaux au lieu d'artères & de veines, n'ont que des fibres & de petites veines; que le Philosophe a dit à peu près la même chose que Plin; que néanmoins Plin lui-même se sert ailleurs, quoyqu'improprement, du terme de veines en parlant des oiseaux; enfin qu'icy par le nom d'oiseaux on ne doit entendre que ceux qui sont petits,

comme les moineaux , & non pas ceux qui sont plus gros , comme les pigeons & les milans. Que de paroles perdues ? Quel cahos ? Qu'est-ce que ces fibres , qui tiennent lieu d'artères ou de veines ? car je ne sçais pas lequel des deux.

Mais la note suivante est encore quelque chose de plus curieux. *On croit*, dit le P. Hardouin, *que le vrai lézard*, legitimus stellio, *n'a point du tout de sang. C'est Plin* lui-même qui nous en assure. *L'on dit aussi que les grenouilles n'en ont que dans les yeux.* Sur ce dernier point, vous savez bien qu'en croire , M. vous qui avez vû plusieurs fois , à l'aide d'un microscope , le sang circuler dans les poûmons d'une grenouille avec une abondance & une rapidité de torrent.

Voilà , M. jusqu'où vont les connoissances du P. Hardouin en fait d'Anatomie : & avec cela néantmoins il se croit capable de faire des descriptions de parties , d'en marquer les fonctions & les usages. Voulez-vous savoir la

structure du p^{ou}mon ? Le P. Hardouin se met en devoir de vous l'apprendre à la p. 627. *Frequentibus pulmo cavernis hiat, quas vena permeant, in quibus plurimum sanguinis.* Voulez-vous savoir quel changement reçoit le sang en passant par le cœur ? Le P. Hardouin vous dira p. 625. que véritablement le cœur ne forme pas le sang, mais qu'il le perfectionne, en y ajoutant les esprits vitaux : & que c'est par là que le sang devient propre à la nutrition.

Vous sentez à merveille les défauts de ces explications. Qu'entend le P. Hardouin par le mot de cavernes ? Sont-ce les vésicules du p^{ou}mon ? Mais qui s'est jamais servi de ce terme pour exprimer de petites cellules, qu'on ne peut appercevoir avec les yeux, que dans un p^{ou}mon soufflé & desséché ? Seroient-ce les tuyaux de la trachée artère, qui demeurent vuides & ouverts dans un p^{ou}mon coupé ? En ce cas là l'expression de *fistula inanes*, dont

Pline se sert dans l'endroit dont il s'agit, est plus claire & plus juste que l'explication du Commentateur. Mais de plus ne croiroit-on pas que les veines sont les seuls vaisseaux sanguins du p^{ou}mon? Cependant personne n'ignore qu'il y a dans le p^{ou}mon précisément autant de ramifications de l'artère pulmonaire, que de la veine; que même ces petites branches marchent toujours de compagnie, enfermant entre elles une branche de la trachée artère. Pour ce qui est des esprits vitaux qui donnent au sang dans le cœur sa dernière perfection, il y a longtemps qu'ils ont été renvoyés au pays des chimères, d'où ils étoient venus.

Et cependant je vous demande, si le plus habile Anatomiste parleroit avec plus de confiance & d'un air plus décisif, que fait ici le P. Hardouin en nous étalant toutes ces belles choses? Convenez donc avec moi, M. qu'il ne mérite sur cet article au-

cune indulgence ; & que tout ce qui seroit à souhaiter , ce seroit qu'il tombât entre les mains de quelque Critique plus habile que moi , qui ne remarquât pas seulement ce qu'il y a de plus grossier , mais qui relevât toutes ses fautes , sans lui en passer aucune. Je compte , M. avoir satisfait à votre seconde objection. Ainsi je passe à la troisième.

Vous me faites remarquer que j'ay eu peu d'observations à faire sur ce qui regarde la correction du texte , & l'intelligence du sens littéral : & qu'ainsi je ne puis disconvenir qu'au moins par cet endroit il n'y ait beaucoup de bon dans l'ouvrage du P. Hardouin.

Prétendez-vous donc , M. que je puisse penser autrement ? Me prenez-vous pour un critique de mauvaise humeur , qui choqué par les fautes que je rencontre en mon chemin , répande ma bile même sur ce qui n'est digne que de louange ? Non , M. Si les défauts que j'ay remarqués avec sur-

prise dans un commentaire si vanté, m'ont tiré du préjugé trop favorable où j'étois, ils ne m'empêchent pas néanmoins de rendre justice à ce qui mérite véritablement l'estime & l'approbation de tout le monde. Rien n'est plus certain. Le P. Hardouin a fait dans le texte de Pline grand nombre de changemens bien entendus & suffisamment autorisés, qui en rendent la lecture plus agréable, plus sûre, & plus facile. Les passages d'Aristote, de Solin, de Dioscorides, & d'un grand nombre d'Auteurs anciens qui ont écrit des mêmes matieres que Pline, rapprochés & comparés avec ce qu'a dit Pline lui même, sont encore un secours très-utile pour fixer & déterminer le sens en un très-grand nombre d'endroits. Je conviens de tout cela, & je me rendrois ridicule, si je n'en convenois pas.

Il est pourtant vrai que le P. Hardouin n'est pas exempt de taches même sur cet article. Je vous

en ay déjà apporté des preuves,
& je vais encore en ajoûter icy
quelques-unes.

Voici par exemple un endroit
où constamment le P. Hardouin
n'a pas pris le sens de son Auteur.
C'est à la p. 96. du I. T. où Plin
commençant à parler des vents,
admire les recherches que les Sa-
vans des siècles précédens avoient
faites sur cette matiere, & les com-
pare avec la nonchalance de ceux
qui vivoient de son tems, où non
seulement on ne faisoit point de
nouvelles découvertes, mais où
à peine daignoit-on s'instruire de
ce qui avoit été remarqué par les
Anciens. Il ajoûte que néanmoins
dans les siècles passés, lorsque le
monde étoit partagé en tant de
Royaumes différens, que les guer-
res, que les pirates rendoient la
navigation difficile & périlleuse,
on devoit trouver bien plus d'ob-
stacles à faire des observations é-
xactes sur les vents. Enfin, dit-il,
les récompenses n'étoient pas plus
grandes dans un temps où la puis-

fance & l'empire étoient partagés entre tant de têtes. Il me semble que c'est là le sens naturel de ces termes : *Non erant majora premia in multos dispersâ fortuna magnitudine.* Au lieu que de son temps un seul Prince étant maître de l'Univers, étoit en état d'animer les Savans par les plus grandes récompenses. Le P. Hardouin entend le mot *multos*, non pas de la multitude des Princes & des Etats, plus foibles & moins riches par conséquent, mais de la multitude des Savans, dont le grand nombre diminuoit la part que chacun pouvoit prétendre aux récompenses. Voici son explication : *Non erant tunc majora premia, quàm nunc sunt, cum multi tunc existerent, in quos distrabi & communicari oporteret fortuna magnitudinem & beneficentiam.* Lisez l'endroit, je vous prie, avec quelque soin, & jugez nous.

Il est encore aisé de se convaincre que dans un endroit du septième Livre, p. 378. où, selon le P. Hardouin lui-même, les manuf-

crits varient beaucoup, ce Savant Interprète s'est déterminé sans raison suffisante, à défendre l'ancienne leçon, au préjudice d'une conjecture fort heureuse de Saumaïse. Pline fait le dénombrement des malheurs qu'a éprouvé Agrippa, dans une vie d'ailleurs remplie de grandeurs & de prospérités. Entre ces malheurs on trouve dans les éditions ordinaires, & dans celle du P. Hardouin, *ad noxia successu*. C'est, dit notre savant Jésuite, que ses prospérités même ont été une source de maux pour tout le genre humain, qui a été tourmenté par Caligula & par Néron, tous deux issus du sang d'Agrippa. Mais outre que les termes Latins sont bien obscurs, si c'est là ce que l'Auteur a entendu, ce feroit une répétition anticipée de ce qui suit, *infelici terra stirpe omni*. Le P. Hardouin dit que plusieurs manuscrits portent *ad noxia accessu*, d'où Saumaïse a conjecturé que l'on devoit lire *obnoxio secessu*: ce qui se devra entendre, comme le remar-

que notre Commentateur, de la retraite d'Agrippa à Mitylène. Mais, ajoute-t'il, pourquoi, ou comment cette retraite sera-t-elle appelée par Pline *obnoxius*? Puisqu'il demande à en être instruit, il seroit malhonnête de refuser de le lui apprendre.

Agrippa, qui avoit été en possession du premier rang, ne put souffrir, selon Suétone, de se voir préférer le jeune Marcellus, neveu d'Auguste, & de dépit se retira à Mitylène. Dion raconte la chose un peu autrement. Il suppose que ce fut Marcellus qui prit ombrage d'Agrippa; & qu'Auguste craignant les suites de cette jalousie, prit le parti d'éloigner Agrippa de Rome, & de l'envoyer commander les armées en Syrie: mais que celui-ci par modération ne voulut pas même aller dans cette Province, & demeura en chemin dans l'Isle de Lesbos. Quoyqu'il en soit des différences de ces deux récits, ils s'accordent en ce point, qu'Agrippa

cède à un rival, qu'il passe un tems loin de l'Empereur, vivant à peu près en personne privée. Voilà ce que Pline aura voulu marquer par ces termes, *obnoxio secessu*, qui expriment un état d'humiliation & de dépendance. Comparez l'autre leçon *ad noxia successu*, & voyez si un habile critique devoit balancer entre les deux.

Si le P. Hardouin n'est pas tout à fait sûr par rapport à l'intelligence de son Auteur, vous jugez bien qu'il s'est pû tromper sur les passages qui ne sont que cités dans son Commentaire, & que l'on examine ordinairement avec moins de scrupule. Un exemple ou deux pour vous le faire voir.

Vous n'avez jamais pensé qu'Horace fût Avocat, & qu'il plaîdât des causes. C'est pourtant ce que le P. Hardouin trouve dans ce vers de la sixième Satire du second Livre:

*Roscius orabat sibi adesses ad
Puteal cras.*

Nimirum, dit-il, T. II. p. 742. ut

apud prætorem causam ipsius ageretur.

Exposer cela, c'est le réfuter. Je ne crois pas que cette idée soit jamais venue dans l'esprit d'aucun Commentateur d'Horace. Mais s'il faut au P. Hardouin l'autorité d'un de ses confrères, le célèbre P. Jouvençy ne reconnoît dans cet endroit qu'un office d'ami que l'on demandoit à Horace pour Roscius. C'étoit d'assister au jugement de son affaire pour marquer par là qu'il s'intéressoit en sa faveur. L'on fait que c'étoit un usage commun chez les Romains, & que ces espèces de sollicitateurs muets, se nommoient en bonne latinité *Advocati*. Seroit-ce ce mot, qui se trouve dans la note du P. Jouvençy, qui auroit trompé le P. Hardouin ?

Ce que le P. Hardouin dit au même endroit sur le *Puteal*, mêlé à un fond vray plusieurs choses au moins incertaines. Le *Puteal* étoit un petit édifice de bois, quarré, au milieu de la place

publique, auprès duquel on rendoit la justice. Comme il avoit été bâti par un Scribonius Libo, on le nommoit *Puteal Libonis*. On plaidoit donc à cet endroit : & c'est ce qui fait dire à Horace dans la 19. Epître du I. Livre : je renvoye à la place publique & au petit édifice bâti par Libon les buveurs d'eau : mais je leur défens de se mêler de poésie.

*Forum Putealque Libonis
Mandabo siccis : adimam cantare
severis.*

Ce qu'Horace a dit de la profession d'Avocat en général, le P. Hardouin l'explique de ceux qui avoient à plaider devant Libon. *Quoniam*, dit-il, *siccis oportet esse, non madidos, qui coram Libone Pratore perorarent.* Voilà donc encore un passage qu'il cite sans l'entendre, & qu'il tourne à un sens qui n'est pas celui de l'Auteur.

Il n'est pas heureux dans cette note. Car l'on peut y remarquer encore

encore un troisiéme défaut d'exactitude, mais d'un autre genre que les deux premiers. Il fait de sa pleine autorité la maison *Scribonia* Patricienne, au lieu qu'elle étoit incontestablement Plébeienne, comme on peut le prouver par les Curions qui en étoient, & dont plusieurs ont été Tribuns du peuple.

Revenons à nos passages d'Auteurs étrangers. Horace est un Poëte, que le P. Hardouin a crû pouvoir traiter un peu cavalièrement. Mais Varron est un vrai gibier de savant, sur lequel il n'est pas permis à un homme d'érudition de broncher. Voyez, je vous prie, avec quelle attention le P. Hardouin examine ce qu'il en cite.

Pline à la p. 99. du II. T. rapporte un mot de Manius Curius Dentatus, qui disoit, que celui à qui sept arpens ne suffisoient pas, étoit un citoyen pernicious. Sur quoy Pline observe que sept arpens étoient la mesure de ter-

res , qui avoit été assignée à chaque particulier après l'expulsion des Rois. Voici l'endroit de Varron qu'alléguenotre illustre Commentateur , pour éclaircir ou appuyer son texte. *Ejusdem gentis Stolonum C. Licinius , Tribunus plebis cum esset post reges exactos anno trecentesimo sexagesimo quinto , primus populum ad leges accipiendas in septem jugera forensia è Comitio eduxit.* L'endroit est véritablement difficile. Cependant le savant Pighius dans ses Annales, sous l'an 608. de Rome, prouve d'une manière plus que vrai - semblable , que c'est icy le même fait qui est indiqué par Cicéron dans son Traité de l'Amitié, n. 96. lorsqu'il dit de ce même C. Licinius, *Atque is primum instituit in forum versus agere cum populo.* En sorte que ces mots de Varron, *septem jugera forensia* , désignent apparemment la place publique, qui , sans y comprendre le *Comitium* , pouvoit être de sept arpens. Si vous voulez de plus grands éclaircissemens là dessus , je vous

ay indiqué la source.

Comparez maintenant les paroles de Pline, & celles de Varron. Pline parle d'une chose qui fut établie aux environs du tems qui suivit l'expulsion des Rois ; & Varron d'un fait arrivé trois cens foixante - cinq ans après. Dans Pline, il s'agit de la mesure de terres que chaque particulier du peuple pouvoit posséder : dans Varron, il est question d'un Tribun, qui au lieu de se tourner vers le Sénat en haranguant, comme avoient fait avant lui tous ceux qui parloient au peuple, se tourne à contre-sens vers la place publique, & oblige par conséquent ceux qui veulent l'entendre, à se transporter de ce côté là. En un mot, il n'y a rien de commun entre ces deux endroits, que les mots, *post reges exactos*, & *septem jugera* : & c'est sur cette seule conformité que le P. Hardouin les rapproche l'un de l'autre.

Je pourrois finir ici. J'en ai dit assez, je crois, pour répondre à vos

objections: ou, si ce que vous venez de lire ne suffit pas, tout ce que j'ajouterois ne vous convaincroit pas davantage. Mais pendant que nous y sommes, n'en faisons pas à deux fois. J'ay encore quelques remarques dont vous me permettrez de me décharger. Vous en trouverez même de curieuses, & qui vous dédommageront de la sécheresse des autres. Je ferai court, autant qu'il me sera possible.

Il n'est pas besoin de s'étendre beaucoup, par exemple, pour prouver que le P. Hardouin a eû quelque distraction, lors qu'à la page 604. du II. T. il a fait vivre jusqu'au tems de la guerre des Alliés au moins, ce Calpurnius Flamma, qui dans la premiere guerre Punique étant Tribun des soldats sauva l'armée Romaine en Sicile. Il faudroit que ce brave homme eût vécu au moins cent soixante ans depuis ce grand service rendu à sa patrie.

Ce seroit aussi perdre le tems à

plaisir, que de réfuter au long ce que dit le P. Hardouin à la p. 612. du II. T. à l'occasion de Clodius l'ennemi de Cicéron. *Il faut, dit-il, soigneusement distinguer la maison Clodia, de celle dont le nom s'écrit avec une diphtongue, Claudia. La première étoit Plébéienne, & Clodius Tribun du peuple en étoit issu: l'autre étoit Patricienne, & c'est à elle qu'appartiennent Appius Claudius l'Aveugle, l'Empereur Tibere, & bien d'autres. Qui veut se convaincre que Clodius Tribun du peuple, étoit non-seulement de la même famille, mais de la postérité d'Appius l'Aveugle, n'a qu'à lire le discours de Cicéron pro Cœlio. Mais le P. Hardouin, toujours grand maître en généalogies, n'est pas moins habile à séparer ce qui doit être confondu, qu'à confondre ce qui doit être séparé.*

C'est ainsi qu'il met au nombre des ancêtres de l'Empereur Auguste un Cn. Octavius dont parle Pline assez peu exactement à la

p. 644. quoyqu'il soit constant qu'il étoit bien de la même maison, mais d'une autre branche. Suétone ne laisse aucun lieu d'en douter, lorsqu'il assure au commencement de la vie d'Auguste, que le père de ce Prince fut le premier Sénateur de sa famille. Or le Cn. Octavius dont parle Pline, avoit été Consul.

C'est une chose étonnante, M. & je n'en suis pas encore bien revenu, que le peu d'idée que paroît avoir le P. Hardouin de tout ce qui s'appelle antiquités Romaines. Lisez ce qu'il dit à la p. 98. du II. T. note 16. sur les Tribus, à la p. 268. du même vol. note 2. sur le *primum pilum* dans la legion. Vous n'y trouverez que des notions générales, vagues, confuses, sans précision, sans justesse, sans exactitude, qui sont le fruit, non d'aucun système certainement, mais, j'ose le dire, de la polymathie, qui à force de vouloir se répandre sur un grand nombre d'objets, n'en connoît aucun

parfaitement. Il me seroit bien aisé de vous marquer en particulier ce qui mérite d'être relevé dans ces notes. Mais je vous ennuyerois, & m'ennuyerois moi-même. Je suis impatient d'arriver à quelque chose de plus réjouissant. Je vous demande pourtant grace pour une remarque dans le même goût que les précédentes.

Qui est-ce qui ignore que le nom propre des Romains est *Quirites*? C'étoit par ce nom qu'on les apostrophoit, lorsqu'on parloit au peuple, comme il paroît par une infinité de discours de Tite-Live, & par plusieurs de Cicéron. Dans les formules on trouve en mille endroits, *Populus Romanus Quiritium: Respublica populi Romani Quiritium*. Si nous en croyons le P. Hardouin, il faudra bien rabattre de cette idée. Car le mot *Quirites*, ne signifie que les Romains qui sont dans la ville & de la ville: *Romanos ex urbe & in urbe tantum*. Et à quelle occasion fait-il cette belle remarque? C'est sur

un endroit de Pline , où le mot *Quirites* est affecté exprès pour désigner tous les Citoyens Romains, de quelque condition & qualité qu'ils pûssent être. Pline à la p. 8. du II. vol. rapporte une loy, qui ordonnoit, *ut quod plebes jussisset, omnes Quirites teneret*. Cette loy est un renouvellement de celle que Tite-Live, l. III. n. 55. exprime en ces termes : *ut quod Tributim plebes jussisset, populum teneret*. Elle fut portée pour la première fois, & ensuite renouvelée , parce que les Sénateurs prétendoient n'être point astreints à ce que le peuple ordonnoit dans ses assemblées particulières , où les Plébéiens seuls étoient admis.

Mais je ne vous fatiguerai pas davantage de ces discussions. Hâtons-nous de venir aux explications singulières que donne notre illustre antiquaire à quelques médailles. C'est là qu'il brille, c'est là qu'il fait paroître un génie inventif, une imagination forte & féconde, des lumières perçantes, un cou-
rage

rage intrépide à braver le concert
unanime des livres & des Savans.
C'est là qu'à la faveur sur tout de
l'heureuse découverte des lettres
initiales, il s'ouvre un champ li-
bre, où il tranche & taille en Sou-
verain; il pulverise un sentiment
reçu, il en fait naître un tout nou-
veau, & fait honneur à ceux qui
ont frappé les médailles de tout
l'esprit qu'il a lui-même. Cette
injustice qu'il se fait, anime ici
mon zèle pour sa gloire. Ne souf-
frons point, M. qu'il pare les an-
ciens de ces allusions ingénieu-
ses, de ces sens mystérieux qui ne
sont dûs qu'à lui. Je choisirai trois
ou quatre des plus beaux traits,
que je vais ici revendiquer en son
nom. C'en sera assez pour établir
son droit. Si quelqu'autre a plus
d'ardeur & de persévérance, il a-
chévera.

Commençons par un coup de
maître : car c'en est un sans doute
de trouver dans les mêmes figures
& les mêmes lettres deux actions
toutes différentes, & même con-

traires. Le P. Hardouin rapporte à la p. 753. du I. T. une médaille de Néron, au revers de laquelle on a crû jusqu'à présent qu'est représenté l'enlèvement des Sabines. En effet, la gravûre y convient, & on lit au-dessous ce mot SABINAE. Erreur grossiere. Il s'agit ici d'une Basilique, d'un grand édifice bâti par Néron pour les Comédiennes de la ville d'Arles. En pouvez-vous douter, M. L'inscription le porte expressément. Lisez : *Scenicis Arelate Basilicam Imperator Nero Augustus Exstruxit*. Et ces gens armés qui sont représentés poursuivant des femmes, sont les soldats dont Néron se servit pour empêcher les Comédiennes de courir par la ville, & les forcer de se renfermer dans la Basilique qui venoit d'être construite pour elles.

Mais on retrouve précisément la même empreinte & le même mot SABINAE au revers d'une autre médaille qui porte le nom de l'Empereur Constantius. Un

esprit stérile donneroit ici la même explication , & supposeroit peut-être que la Basilique bâtie par Néron ayant été ruinée par quelque accident , fut relevée par Constantius. Le P. Hardouin a bien d'autres ressources. Icy les Comédiennes sont chassées d'Arles , & c'est ce que signifie le mot de la médaille. Voici comment : *Scenicas Arelate Bono Imperii Natus Augustus Ejecit. Ainsi* , ajoute le P. Hardouin avec un air de satisfaction qu'il seroit bien injuste de lui envier , *les mêmes lettres expriment deux actions contraires , & dignes également , l'une d'un Prince tel que Néron , l'autre d'un Empereur Chrétien. Voyez maintenant* , si le P. Hardouin n'a pas lieu de s'applaudir de s'être heureusement avisé d'expliquer les médailles par des lettres initiales. Mais voyez aussi , s'il ne doit pas regarder ces explications comme son bien propre , qu'aucun mortel ne peut partager avec lui , & moins que personne apparemment , les Auteurs des médailles mêmes.

Ces fortes d'interprétations mystérieuses lui appartiennent d'autant plus singulièrement , qu'il feroit même difficile de découvrir quelles regles il y a suivies. Il semble s'être proposé de s'affranchir de tout joug , & avoir crû qu'il convenoit à un favant , faiseur de nouvelles découvertes , comme à une espèce de conquérant , de faire tout plier sous sa volonté. Car non - seulement de médaille à médaille , d'un mot à un autre mot il fait une différence toute fondée sur son choix , suivant ici la méthode commune , & là sa pratique particulière : mais entre les lettres d'un même mot il prendra les trois ou quatre premières , quelquefois davantage , pour les faire entrer dans la composition d'un seul mot , & les suivantes feront chacune un mot à part. C'est de quoy l'on peut trouver des exemples presque à l'ouverture du livre. Outre ceux que vous remarquerez dans cette lettre , vous pourrez , si vous vou-

lez vous en donner la peine , en voir trois à la p. 570. du I. vol.

Mais il n'a peut-être fait en aucun endroit un usage plus marqué de cette façon de pouvoir arbitraire, que dans une note de la P. 89. T. I. où il s'agit d'abord de jeux célébrés par Auguste, en l'honneur de Venus, honorée sous le nom de mère : *Veneri Genitrici*. On sait que les Jules prétendoient descendre en droite ligne de cette Déesse par Enée. A cette occasion le P. Hardouin rapporte deux médailles, dont l'une porte ce mot LUGUDUNI, l'autre ces deux cy BENERI GENETRICI. Dans laquelle des deux pensez-vous qu'il soit question de *Venus Genitrix* ? Vous allez vous imaginer que c'est dans la dernière, où *Beneri* est mis pour *Veneri* par une suite de la ressemblance du son des lettres B. & V. consonne : & que la première a été frappée à Lyon, qui se nommoit anciennement tantôt *Lugdunum*, tan-

tôt *Lugdunum*. Vous vous trompez beaucoup. Celle qui porte **LUGUDVNI** a été frappée à Narbonne, pour des jeux en l'honneur de *Venus Genitrix*. La chose est claire : voicy le sens du mot qui vous a induit en erreur : *Ludi Votivi Genetrici Veneri Decreto Urbis Narbonis Indicti*. Et la seconde vous tend de même un piège, où vous avez donné tête baissée. Il s'y agit d'une Basilique, d'un Palais, d'un Hôtel bâti à Autun pour Cornelia Salonina, qui est représentée à l'autre face. Examinez bien : *Basilicam Edua Novam Erexit Imperatoris GENETRICI*. Je remarquerai en passant que les Villes d'Autun & de Narbonne devroient assurément faire pension au P. Hardouin, à aussi juste titre pour le moins que la Ville de Riom faisoit, dit-on, au fameux Chapelain pour ces deux beaux Vers du Poëme de la Pucelle :

Riom, ce noble Chef de cette terre
grasse,

Que l'on nomme Limagne , ou bien
Auvergne basse.

Car il a beaucoup travaillé
pour leur gloire. Il trouve le nom
de ces deux villes , presque dans
toutes les légendes de médailles ,
où il se rencontre un *N.* ou un *E.*

Voilà bien des merveilles , *M.*
N'épuisez pourtant pas encore
toute votre admiration. Réser-
vez - en une partie pour ce qui
va suivre. Le *P. Hardouin* parle
à la *P. 692.* du *II. vol.* d'une
médaille autour de laquelle on
lit **HERCULES MUSARUM.**
Il cite à ce sujet un passage d'un
Rhéteur ancien , qui entreprend
d'expliquer ce que c'est que cet
Hercule des Muses. *Fulvius Nobilior*, dit ce Rhéteur , ayant pris
Ambracie, en transporta à Rome
les Statues des neuf Muses , &
les plaça dans un temple qu'il
construisit sous le nom d'*Hercule*
des Muses, à l'imitation de *Ἡρα-
κλῆς Μουσῶν* des Grecs. C'é-
toit comme pour montrer l'al-
liance qui doit être entre la ver-

tu guerriere & les beaux arts. Hercule assure le repos des Muses : & les Muses chantent la gloire d'Hercule. Cette idée, M. vous paroît peut-être ingénieuse. Bien d'autres que vous l'ont adoptée. Vision d'ignorant que tout cela, fondée sur la médaille de *l'Hercules Musarum* mal entendue. *Hinc*, dit le P. Hardouin, *imperiti finxere adem Herculis Musarum, vel Herculis & Musarum*. Voicy le vrai sens de cette legende : **HERCULEs** Signis **MUSarum** Ambraciensibus Romuli Urbem Muneravit. Mais pourquoy la médaille fait-elle honneur à Hercule de ce présent ? Vous voilà bien embarrassé. C'est que pour transporter neuf Statues d'airain, il falloit une force d'Hercule. *Ad transferenda utique novem aenea signa Herculeâ opus fuit laceratorum vi.*

Finissons par un trait de gentillesse, tel que vous ne penseriez jamais en trouver un pareil dans le P. Hardouin. Dans une

note de la p. 481. du II. T. à propos de Cerfs, dont il est parlé dans le texte, notre savant Jésuite observe que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on employe l'idée de cornes, pour exprimer le déshonneur qui rejaillit sur le front d'un mari de la mauvaise conduite de sa femme. Suivant cette idée, il explique très-joliment deux médailles, l'une de l'Empereur Gallien, & l'autre de l'Impératrice Cornelia Salonina sa femme. Elles ont l'une & l'autre au revers un Cerf avec cette inscription, *Junoni Cons. Aug.* c'est-à-dire, pour l'une, *Junoni Conservatrici Augusti*, & pour l'autre, *Junoni Conservatrici Augustæ*. Or Junon, dit le P. Hardouin, est la foy conjugale. Ainsi elle est appelée ici conservatrice de l'Impératrice, comme devant empêcher que l'Impératrice ne fasse porter des cornes à son mari, *ne maritum faciat Cervum*; & conservatrice de l'Empereur, comme devant le préserver de l'affront de

porter des cornes, *Conservatrix Augusti, ne Cervus sit.* Le meilleur de l'affaire, c'est que le P. Hardouin trouve la plaisanterie fort bonne, & qu'expliquant ainsi ces médailles, il ne laisse pas de dire qu'elles ont été frappées en l'honneur de l'Empereur & de l'Impératrice, qui y sont représentés. *Festivè usus est eo vulgi joco qui nummos cudit olim honori Gallieni Augusti, & Saloninae Augusta conjugis.*

Laiçons-le s'applaudir d'une si belle pensée, & regarder comme un honneur fait à des Princes, ce qui feroit une insolence punissable avec la dernière rigueur. Pour nous pensons tout simplement & sans malice que le Cerf est représenté sur ces deux médailles, comme un symbole de la longue vie, que l'on souhaite à Gallien & à Salonina sa femme.

Franchement, M. je crois que vous devez me tenir quitte maintenant. Je ne me suis pas contenté des remarques qui m'ont paru absolument nécessaires pour

répondre à vos objections. J'en ay ajoûté, comme par surabondance de droit, un nombre assez considérable. Ne m'en demandez point davantage, je vous en prie. Si vous n'avez pas dans mes deux lettres un dénombrement exact des fautes du P. Hardouin, au moins y trouvez-vous une idée générale de celles où il tombe le plus ordinairement. Si vous souhaitez quelque chose de plus, exigez de chacun de vos amis leur contingent : & en cas que tous fournissent leur part, comme j'ay fait la mienne, il ne vous sera pas difficile d'avoir un *Errata* complet du *Commentaire* du P. Hardouin. Je suis &c.



APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Garde des
Sceaux le Manuscrit qui a pour titre : *Lettre à*
*M. *** sur le plin du P. Hardouin* Et j'ai ciû
qu'on pouvoit en permettre l'impression. Fait à
Paris ce 18. Juillet 1725.

signé, COUTURE.

Le Privilège a été mis tout au
long dans la première Lettre.

De l'Imprimerie de P. A. LE MERCIER.